

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 8 juin 2015

Séance du 21 mai 2015

28 Archives municipales - choix d'un restaurateur et demande de subvention auprès de la DRAC

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Dans le cadre du projet d'organisation de service des archives municipales, la ville de Creil prévoit en 2015 la restauration d'un ensemble de registres d'Etat Civil. Cette restauration concerne dix registres d'état civil et deux tables décennales. Elle implique un dépoussiérage du papier, un nettoyage, un renfort et une consolidation des feuillets sur papier japon. La reliure sera entièrement refaite.

Après mise en concurrence conformément au code des marchés publics et selon l'avis émis par les Archives Départementales, l'Atelier Quillet semble le plus approprié pour effectuer les travaux de restauration, pour un montant de 4 378,96 € HT (soit 5 254,55 € TTC).

Il vous est proposé de commander à l'Atelier Quillet les travaux de restauration des registres d'état civil, et de solliciter dans ce cadre une subvention de 2 628 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 21 mai 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à commander les travaux de restauration des registres d'état civil à l'Atelier Quillet.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 2 628 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à signer tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les dépenses, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 323/2161/1004/AJ.

Article 4 : d'imputer les recettes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 322/1321/1004/AJ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 10 JUIN 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 11/06/15

et publication ou notification le 15/06/15

affiché le 11/06/15

CREIL, le 15/06/15

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY